

Mata'Utu, le

### **Lettre de mission Correspondant disciplinaire « discipline »**

Une mission de correspondant disciplinaire en « discipline » est confiée à **M. « Prénom nom »** pour l'année scolaire 0000.

**L'objectif de cette mission est d'assurer le lien pédagogique entre l'IA-IPR et/ou l'IEN de la spécialité et les professeurs des établissements scolaires des îles Wallis et Futuna d'un point de vue disciplinaire et transversal.**

L'IA IPR et/ou l'IEN de la spécialité et le vice-recteur des îles Wallis et Futuna assurent conjointement les attendus, le pilotage et l'évaluation de cette mission. Le correspondant disciplinaire exerce sa mission sous l'autorité de son chef d'établissement.

#### **Dans l'exercice de cette mission, le correspondant disciplinaire doit :**

- Recevoir et étudier les préconisations pédagogiques de l'IA IPR et/ou de l'IEN afin de les démultiplier auprès des professeurs de la discipline.
- Expérimenter les pratiques pédagogiques innovantes et les communiquer à l'IA IPR et/ou l'IEN en vue d'une mutualisation.
- Favoriser la liaison des apprentissages scolaires entre les différents niveaux d'enseignement.
- Valoriser les ressources pédagogiques, les comptes-rendus, les articles, en alimentant la rubrique de sa spécialité sur le site académique après en avoir informé son chef d'établissement.
- Assurer le lien pluridisciplinaire avec les autres correspondants disciplinaires.
- Contribuer aux actions pédagogiques disciplinaires et pluridisciplinaires entre les 7 établissements du second degré des îles Wallis et Futuna

Pour conduire sa mission à bien, le correspondant disciplinaire peut organiser, sous l'autorité du chef d'établissement, des réunions de travail avec les professeurs de la discipline hors-temps scolaire.

Si pour une même discipline, deux correspondants sont nommés, ils reçoivent la même mission et l'assurent en étroite collaboration.

**La mission du correspondant disciplinaire est évaluée sur la base d'un rapport annuel d'activité comportant des indicateurs. Ce rapport est transmis par voie hiérarchique au vice-recteur et à l'IA-IPR et/ou l'IEN de la discipline.**

Le vice recteur,

Bernard Zier

#### **Le vice recteur**

Service du 2<sup>ND</sup> degré

n°0000-000

Téléphone

(681) 72 28 28

Télécopie

(681) 72 20 40

Courriel

dir-2nd -degré@ac-wf.wf

Adresse

BP 244 - Mata'Utu

98600 UVEA

Wallis et Futuna